

Accord relatif à la co-construction du CPF

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire l'ALEFPA et les partenaires sociaux ont conclu, le 08/06/2022, l'accord relatif à la co-construction du CPF, pour une durée de 3 ans.

L'ALEFPA souhaite accompagner, par un abondement du compte personnel de formation (CPF), le financement des actions de formation stratégiques et prioritaires. Il s'agit principalement des actions de formation directement liées à l'évolution des métiers (métiers dits sensibles / emplois clés ou en développement) et/ou les actions de formation en soutien au projet professionnel des salariés.



Pour les Salariés

▶ Bénéficier, dans certaines conditions, d'un abondement par l'Association pour financer le coût pédagogique de l'action de formation si le CPF du salarié ne couvre pas la totalité des coûts pédagogiques ou les frais annexes en lien avec celle-ci.

▶ Actualiser et développer leurs connaissances et compétences

▶ Evoluer professionnellement au travers d'une formation qualifiante/certifiante

▶ Se former en tout ou partie sur leur temps de travail

▶ Profiter de démarches administratives simplifiées grâce à l'assistance de l'Association



Pour l'Association

▶ Contribuer au développement des compétences des salariés

▶ Créer les conditions d'attractivité et de fidélisation des salariés

▶ Anticiper les besoins de l'Association (évolution du secteur, métier en tension...)

▶ Accompagner les parcours professionnels

▶ Identifier une offre de formation certifiante enrichie et accessible à un large public au sein de l'association

▶ Favoriser le maintien dans l'emploi et faciliter les transitions professionnelles

Critères des formations éligibles

Les formations éligibles doivent répondre aux critères suivants :

- Etre éligible au CPF

- Formation qualifiante/certifiante ou bloc de compétence pour une évolution de poste/carrière en lien avec les besoins et/ou orientations associatives et du territoire du salarié

Pour tous renseignements, rapprochez-vous de votre Direction Territoriale ou de Dispositif.